

Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales de Maine et Loire

ORIGINE DE VOTRE EAU

Vous dépendez de l'unité de distribution de SAINT SAUVEUR DE FLEE.

La gestion de la distribution de l'eau est assurée par SIAEP DE SAINT SAUVEUR DE FLEE.

L'eau distribuée provient de la station de :

S CHEMAZE

La qualité des eaux brutes captées nécessite un traitement physique simple et une désinfection avant distribution.

PROTECTION DE LA RESSOURCE

La ressource en eau bénéficie d'une protection officielle par arrêté préfectoral déclarant d'utilité publique les périmètres de protection.

CONTROLE DE VOTRE EAU

La DDASS est réglementairement chargée du contrôle sanitaire de l'eau distribuée. L'exploitant doit aussi surveiller ses installations et la qualité de l'eau qu'il produit et distribue.

Le contrôle de la qualité de l'eau porte sur une centaine de molécules différentes.

Cette synthèse prend en compte les résultats provenant de 7 prélèvements sur l'année du contrôle sanitaire de la DDASS.

Les résultats des analyses sont consultables en mairie ou au siège du syndicat des eaux.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site Internet

ars.paysdelaloire.sante.fr

CONSEILS

S Utilisez uniquement l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson et pour cuisiner.

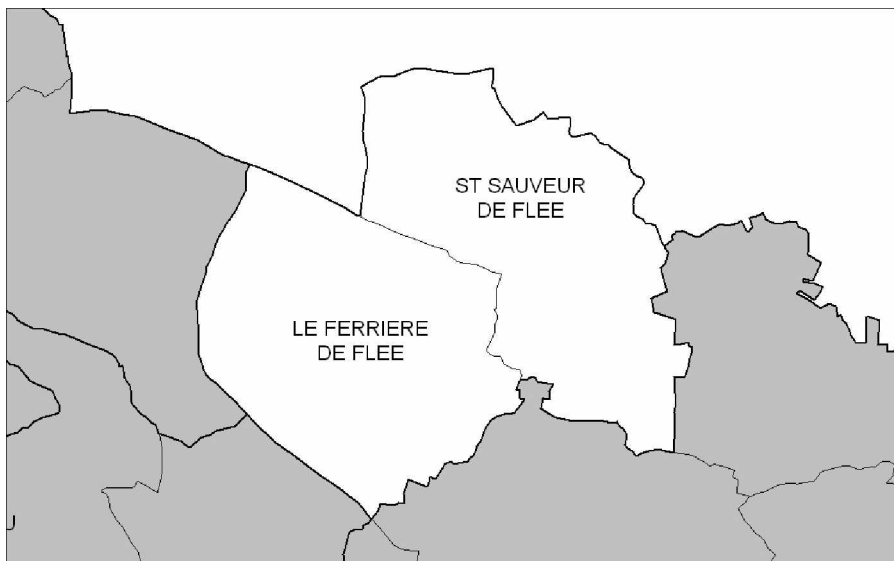
S Si vous décelez un goût de chlore, remplissez une carafe d'eau et placez la ouverte au réfrigérateur pendant quelques heures.

S Après quelques jours d'absence, laissez couler l'eau avant de la boire ou de l'utiliser pour la cuisine.

S Dans les habitats équipés de tuyauteries en plomb, laissez couler l'eau avant de la boire lorsqu'elle a séjourné plusieurs heures dans les canalisations.

S Pour les usages courants, la qualité de l'eau distribuée à votre robinet ne nécessite pas de traitement complémentaire. Si vous possédez une telle installation, n'oubliez pas de l'entretenir régulièrement. Dans le cas d'un adoucisseur, assurez vous de disposer d'un robinet d'eau froide non adouci pour la boisson et la cuisine.

S En cas d'utilisation alternée du réseau public et d'un puits ou forage privé, la séparation des deux réseaux est obligatoire. Les puits à usages domestiques doivent être déclarés en mairie(décret du 2 juillet 2008)



APPRECIATION GLOBALE DE VOTRE EAU EN 2009

L'EAU DE SAINT SAUVEUR DE FLEE A ETE NON CONFORME, PENDANT 9 JOURS, AUX LIMITES DE QUALITE DE LA REGLEMENTATION POUR LES PARAMETRES BACTERIOLOGIQUES. UN DEVELOPPEMENT PONCTUEL DE BACTERIES A ETE OBSERVE LE 18 NOVEMBRE SUR LE RESEAU, LA CONTRE-ANALYSE REALISEE DES CONNAISSANCE DU RESULTAT A MONTRE QUE L'EAU RESPECTAIT LES LIMITES ET REFERENCES DE QUALITE SUR CE PARAMETRE.

Vous trouverez les résultats analytiques pour quelques paramètres au verso de la feuille

LORSQUE LA SAVEUR OU LA COULEUR DE L'EAU DU ROBINET PRESENTE UN ASPECT INHABITUEL, SIGNALEZ LE A VOTRE DISTRIBUTEUR D'EAU (VOIR FACTURE).

APPRECIATION DE VOTRE EAU EN 2009 POUR QUELQUES PARAMETRES

BACTERIOLOGIE

Tout résultat d'analyse supérieur aux limites de qualité indique un non-respect réglementaire. Il signale la présence de bactéries indicatrices d'une contamination fécale pouvant provoquer des troubles digestifs.

Qualité bactériologique insuffisante

Taux de conformité	85,70%	6 analyses conformes sur 7
--------------------	--------	----------------------------

NITRATES

La teneur limite de 50 milligrammes par litre (mg/L) en nitrates est fixée en fonction des risques pour la population la plus vulnérable (nourrissons et femmes enceintes). Cette valeur constitue une précaution vis-à-vis du risque d'apparition de maladie bleue du nourrisson (méthémoglobinémie) et du risque suspecté d'effets cancérogènes à long terme.

Eau conforme pour le paramètre nitrates

Minimum	0 mg/L
Moyenne	0 mg/L
Maximum	0 mg/L

PESTICIDES

La quasi totalité des pesticides fait l'objet d'une teneur limite unique dans l'eau du robinet à savoir 0,1 microgramme par litre (µg/L) par molécule. De plus, le total des pesticides détectés doit être inférieur à 0,5 µg/L. La valeur de 0,1 µg/L est fixée à titre de précaution. Tout dépassement de cette exigence de qualité nécessite une évaluation ainsi qu'une gestion spécifique des risques sanitaires.

Eau conforme pour le paramètre pesticides

Taux de conformité	100 %
--------------------	-------

FLUOR

La teneur limite de 1,5 milligrammes par litre (mg/L) a été fixée pour tenir compte du risque de fluorose dentaire (traces sur l'émail des dents). A des doses modérées, le fluor est bénéfique pour prévenir les caries dentaires.

Teneur faible en fluor, un apport complémentaire est possible après avis médical.

Moyenne	0,09 mg/L
---------	-----------

DURETE

La dureté, ou titre hydrotimétrique (TH), correspond à la présence de calcium et de magnésium dans l'eau et s'exprime en degré français (°F). La consommation d'une eau dure n'est pas dangereuse pour la santé. Elle présente surtout l'inconvénient d'entartrer les récipients et les conduites. Au contraire, une eau douce peut dans certaines conditions dissoudre les métaux des canalisations et entraîner des risques pour la santé. Aucune teneur limite réglementaire concernant ce paramètre n'est fixée.

Eau peu dure

Minimum	15,4 °F
Moyenne	16,4 °F
Maximum	17,3 °F

INFORMATION IMPORTANTE

L'AGENCE REGIONALE DE SANTE PAYS DE LOIRE (ARS) VA SE SUBSTITUER COURANT 2010 AUX SERVICES SANITAIRES DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES (DRASS ET DDASS)